

L'ARGENTRAIL 27 km

TRAIL DES GRANDS MONTETS 14 km

Règlement 2024

1. Organisation

Ski Nordique Argentièrre, association loi 1901 inscrite au journal officiel et club FFS n° 09275, organise la 8ème édition de L'ARGENTRAIL 27 km - TRAIL DES GRANDS MONTETS 14 km, avec le concours de la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc et de l'office du tourisme de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc.

Ski Nordique Argentièrre est située 137, route du Village – Argentièrre - 74400 Chamonix Mont-Blanc. Adresse email de l'association : skinordiqueargentiere@gmail.com, adresse pour l'organisation : organisation.argentrail@gmail.com

2. Parcours et date

L'ARGENTRAIL et le TRAIL DES GRANDS MONTETS sont des courses pédestres - trails en autonomie. Ils se déroulent en un temps limité sur un terrain naturel et montagneux empruntant les sentiers de randonnée du massif de Lognan, de la Pendant et du Peclerey.

Cette manifestation propose des courses pédestres sur un parcours total d'environ 27 km et 1'700 mètres de dénivelés positifs et négatifs, décrivant une double boucle au départ du centre du village d'Argentièrre, le dimanche 21 Juillet 2024.

L'organisation propose une course individuelle et une course en relais par équipe de 2 coureurs sur un même parcours de 27 km « l'Argentrail » et une course en solo de 14km sur la première boucle du parcours le « Trail des Grand Montets » pour les débutants.

3. Participation

L'ARGENTRAIL en solo est ouvert aux femmes et aux hommes de toutes nationalités, nés en 2004 ou avant (catégories de la Fédération Française d'Athlétisme) pour une course individuelle de +/- 27 km et 1700 m de D+ et D-, mais aussi en duo aux équipes de 2 coureurs, hommes, femmes et mixtes pour une course en relais.

<http://www.athle.fr/asp.net/main.html/html.aspx?htmlid=25>

Le TRAIL DES GRANDS MONTETS, demi Argentrail, est ouvert aux femmes et aux hommes de toutes nationalités, nés en 2006 ou avant (catégories de la Fédération Française d'Athlétisme) pour une course individuelle de +/- 14 km et 800 m de D+ et D-.

Les coureurs doivent être pleinement conscients des spécificités et des contraintes de ces épreuves outdoor de nature et milieux hostiles et en altitude.

Le nombre maximal de coureurs au départ est fixé à 500 pour l'ensemble des courses.

4. Droits d'inscription

Les droits d'inscription sont les suivants :

- Argentrail solo (en individuel) 27km : 40 €
- Argentrail duo (en équipe de 2) 27 km : 60€ (par équipe soit 2 x 30€)
- Trail des Grands Montets 14km : 25 €

L'inscription est réalisée via internet jusqu'au vendredi 19 juillet 2024 sur le site <https://www.l-chrono.com/inscriptions-argentrail/>.

Si des places sont encore disponibles alors des inscriptions dernière minutes sur place le jour de la remise des dossards seront toujours possibles aux tarifs suivants :

- Argentrail solo (en individuel) 27km : 45 €
- Argentrail duo (en équipe de 2) 27 km : 70€ (par équipe soit 2 x 35€)
- Trail des Grands Montets 14km : 30 €

5. Retrait des dossards

Le dossard ne pourra être remis au coureur inscrit que sur présentation d'une pièce d'identité. Le retrait des dossards s'effectuera le samedi 20 juillet de 15h à 19h à Argentière, Salle paroissiale à coté de l'église.

Il sera exceptionnellement possible le dimanche 21 juillet de 6h00 à 8h15 Salle paroissiale.

Le dossard est strictement personnel. Il ne peut être ni cédé ni échangé. En cas d'infraction constatée, les personnes concernées seront disqualifiées et exclues définitivement des épreuves de l'ARGENTRAIL (cf article 19).

6. Programme de l'événement

Samedi 20 juillet 2024 :

- 15h - 19h, Commune de Chamonix à Argentière, salle paroissiale à coté de l'église :
 - Retrait des dossards,
 - Informations générales

Dimanche 21 juillet 2024 :

- 6h00 / 8 :15 : Retrait des derniers dossards/si disponibles
- 8h30 Entrée dans l'aire de départ
- 8h45 : Point d'information sur la ligne de départ – briefing général,
- 9h00 : Départ des courses
- A partir de 10h00 :
 - Passages des premiers coureurs en relais et en individuel au centre du village.
 - Arrivée des premiers du trail des Grands Montets
- 11h00 : Arrivée des premiers concurrents de l'Argentrail.
- 13h30 : Remise des prix.

Des informations seront disponibles sur le site de l'ARGENTRAIL <https://www.argentrail.com/> ou encore sur le site <https://www.l-chrono.com/inscriptions-argentrail/>.

7. Inscription

Les inscriptions seront ouvertes à partir du 1^{er} février 2024 à 8h sur le site web du prestataire de chronométrage : <https://www.l-chrono.com/inscriptions-argentrail/>.

Elles seront closes dès que le nombre maximal de 500 coureurs sera atteint, et au plus tard le 20 juillet 2024.

Les coureurs doivent :

- Remplir le formulaire d'inscription,
- Effectuer le paiement des droits d'inscription (cf article 4),
- Acheter, s'ils le souhaitent, la garantie annulation de 5 €, à laquelle ils ne pourront plus souscrire ultérieurement (cf article 8),
- Télécharger leur certificat médical ou la licence (voir ci-dessous).

Inscriptions des élites

Les inscriptions sont garanties et gratuites pour les coureurs élites dont les indices ITRA sont égaux ou supérieurs à 780 pour les hommes et 630 pour les femmes. L'indice ITRA pris en compte sera celui effectif à la date de demande d'inscription.

Toute demande d'inscription dans ce cadre devra être faite par mail à l'adresse suivante : organisation.argentrail@gmail.com

Certificat médical ou licence

Au moment de l'inscription ou au plus tard le **20 juillet 2024**, les coureurs doivent télécharger sur le site ou présenter :

- soit leur licence FF Triathlon, FFA en cours de validité le jour de la course,
- soit un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition datant de moins de deux an au jour de la course. Ce certificat doit obligatoirement comporter le cachet du médecin et sa signature. (voir modèle sur le site FFA).

Coureurs mineurs

Les coureurs mineurs au jour de la course ne peuvent pas participer à l'Argentrail ou au Trail des Grands Montets. Une course proposée aux plus jeunes est cours de réflexion par l'organisation.

8. Garantie annulation d'inscription

Tout coureur pourra, au moment de la procédure d'inscription par internet, et seulement par internet et à ce moment-là, souscrire à la garantie annulation moyennant un surcoût de 5 € qui s'ajoute aux frais d'inscription.

L'objet de la garantie est de permettre le remboursement complet des droits d'inscription à l'ARGENTRAIL dans le cas où un coureur demande à annuler son inscription du fait d'un des événements suivants :

- un accident, une maladie grave ou le décès du coureur lui-même,
- une maladie grave nécessitant une hospitalisation ou un décès atteignant son conjoint ou concubin notoire, ses ascendants ou descendants au premier degré, ce dans les trente jours précédant la manifestation.
- Une interdiction imposée à l'organisation pour cause d'épidémie conduisant à un confinement ou à des restrictions rendant impossibles le déroulement de la course.

Conditions d'indemnité

En cas d'accident ou de maladie grave du coureur, il sera nécessaire de fournir un certificat médical attestant de la contre-indication à participer à la course. Toute autre cause d'annulation devra être justifiée par un certificat délivré par l'autorité compétente.

Toute demande de remboursement devra être adressée à l'organisation par mail à organisation.argentrail@gmail.com accompagnée du justificatif, au plus tard dans les 10 jours qui suivent la manifestation. Les demandes seront traitées dans les deux mois qui suivent l'épreuve.

9. Annulation d'une inscription

Toute annulation d'inscription devra être faite par e-mail ou par écrit. Aucun désistement ne sera enregistré par un autre moyen de communication. Aucun échange de dossard ne sera possible.

Part du remboursement des droits d'engagement en cas d'annulation d'une inscription

Notification de l'annulation avant le **1/06/2024** :

- sans garantie ou hors conditions d'annulation : 50 % remboursés
- avec garantie d'annulation d'inscription : 100 % remboursés

Notification de l'annulation entre **le 01/06/2024 et le 30/06/2024 inclus** :

- sans garantie ou hors conditions d'annulation : 30 % remboursés
- avec garantie d'annulation d'inscription : 100 % remboursés

Notification de l'annulation après le **01/07/2024** :

- sans garantie ou hors conditions d'annulation : 0 % remboursé
- avec garantie d'annulation d'inscription : 100 % remboursés.

10. Classements et récompenses - PODIUMS

Aucune prime en argent ne sera distribuée. Un classement général individuel scratch homme et individuel scratch femme et équipe scratch hommes, femmes et mixtes seront établis.

Les 3 premiers de chaque classement seront récompensés si les conditions d'organisation des podiums le permettent.

11. Équipement

Chaque coureur de l'ARGENTRAIL s'engage à avoir en sa possession, sur l'intégralité de la course, l'équipement obligatoire détaillé ci-dessous.

Cet équipement correspond au minimum que chaque coureur doit prendre l'habitude d'avoir avec lui sur ce type de parcours. En fonction des conditions météorologiques, de ses capacités et des spécificités de la course, le coureur devra compléter son équipement obligatoire, pour sa sécurité et le bon déroulement de sa course.

Le coureur est responsable de son matériel. Le matériel obligatoire pourra être contrôlé sur n'importe quel point de la course. En cas de manquement, une disqualification ou des pénalités seront appliquées (cf article 19).

La veille de la compétition, le coureur pourra, en cas de doute, faire valider son équipement obligatoire au point « informations » lors du retrait des dossards.

Équipement obligatoire

- Réserve d'eau minimum : 1 litre,
- Réserve alimentaire, (barres ou gel)

- Téléphone mobile en état de marche,
- Couverture de survie (140cmx200cm minimum),
- Sifflet,
- Bande pansement,
- Veste coupe-vent.
- Tenue couvrant 100% des jambes,
- Gobelet ou flasque personnel

Équipement recommandé (et non exhaustif)

- Vêtements imperméables et chauds en fonction des conditions climatiques,
- Casquette, tour de cou, gants, lunettes de soleil, etc.
- Réserve alimentaire complémentaire.

Bâtons

Les bâtons sont autorisés sur l'intégralité du parcours. Si le coureur choisit de prendre le départ avec des bâtons, il devra les garder tout au long de course. Il ne peut partir sans et en récupérer durant la course, sous peine de sanction (cf article 19).

12. Ravitaillement en course et ravitaillement d'après-course

Ravitaillements

L'ARGENTRAIL et le TRAIL DES GRANDS MONTETS se déroulent en autonomie. Plusieurs ravitaillements légers seront organisés sur le parcours, à plan Joran, au centre du village, au Peclerey et une fois la ligne d'arrivée passée.

Des ravitaillements complémentaires seront éventuellement ajoutés par l'organisation.

Buvette Ski Nordique Argentière.

Une buvette payante sera organisée au centre du village par le Ski Nordique Argentière pour les coureurs comme pour les accompagnants qui le souhaitent.

L'intégralité des bénéfices vont abonder le budget du Ski Nordique Argentière pour l'encadrement et l'équipement des jeunes skieurs de fond.

13. Secours

Les coureurs sont le premier maillon de la chaîne des secours. Ils devront porter assistance en transmettant rapidement et correctement l'alerte en cas d'accident (témoin ou victime) au PC course par téléphone, dont le numéro sera inscrit sur le dossard de chaque coureur.

Des équipes de secouristes en liaison avec le PC course seront présentes sur le parcours afin de porter secours dès que nécessaire.

- La première sera présente au centre d'Argentière, au départ de la course, lieu de passage des relais à mi-course et à l'arrivée.
- La seconde interviendra sur le parcours au niveau de plan Joran.
- La troisième en haut du Peclerey.

Toute personne membre du dispositif de secours (issue des prestataires spécifiquement mobilisés pour l'évènement ou des structures conventionnelles) sera habilitée à retirer un dossard et à mettre hors course tout coureur jugé inapte à continuer l'épreuve.

14. Sécurité

La sécurité est l'affaire de tous. Les coureurs en seront les premiers acteurs en respectant ce règlement.

Contrôle et abandon

Chaque coureur devra porter son dossard sur la poitrine ou le ventre, ni plié, ni coupé, au-dessus de tout vêtement, afin qu'il soit visible en permanence et en totalité pendant toute la course.

Des contrôles (pointages) seront effectués durant l'épreuve afin d'assurer le suivi des coureurs et d'assurer les conditions de régularité de course. Les coureurs devront se soumettre obligatoirement à ces contrôles en se présentant, dossard visible, aux contrôleurs et en suivant leurs instructions.

Un premier pointage sur la ligne de départ sera assuré. Puis, sur le parcours, 1 ou 2 pointages individuels seront effectués par des contrôleurs.

Pour éviter toute recherche inutile, tout coureur aura l'obligation de signaler son abandon le plus tôt possible, à un poste de contrôle ou directement par téléphone au PC course.

Suite à son abandon, le coureur dont l'état de santé ne nécessite pas d'être évacué devra regagner au plus vite et par ses propres moyens l'aire d'arrivée au centre d'Argentière.

Barrière horaire

L'ARGENTRAIL est un trail à effectuer en un temps limité. Le temps maximal imparti est fixé à 7:30 h pour rallier la ligne d'arrivée. Des barrières horaires (heure limite de passage) seront communiquées sur le site internet de la course au point de passage à mi-course et au point de passage Peclerey.

TRAIL DES GRANDS MONTETS est un trail à effectuer en un temps limité. Le temps maximal imparti est fixé à 4:00 h pour rallier la ligne d'arrivée.

Une barrière horaire à plan Joran, sera précisée aux concurrents.

Passées les limites définies, les coureurs seront systématiquement mis hors-course et devront se conformer aux consignes des contrôleurs ou fermes.

Tout coureur souhaitant poursuivre la course au-delà de la barrière horaire ne pourra pas l'effectuer dans le cadre de la course. Il le fera sous sa propre responsabilité et en autonomie complète, soit après avoir officiellement abandonné en restituant son dossard au poste de contrôle, soit en ayant été disqualifié ou avoir dépassé les barrières horaires.

Interruption de course ou modification de parcours

En fonction des conditions météorologiques ou de tout autre phénomène pouvant mettre en péril l'intégrité des participants, secouristes et/ou bénévoles-organisateurs, l'organisation se réserve le droit d'arrêter l'épreuve en cours et/ou de modifier le parcours et/ou de modifier les barrières horaires. Toute décision sera prise par le comité de course et sera sans appel.

15. Environnement

Sur l'intégralité du parcours des courses, les participants devront respecter la réglementation détaillée sur le lien internet suivant : <http://www.cen-haute-savoie.org/reglementation-0>

Il est impératif de suivre les chemins tels qu'ils seront balisés, sans couper. En effet, couper un sentier provoque une érosion irréversible du site et le dégrade donc irrémédiablement.

Ne jetez ni emballage, ni mouchoir, ni tout autre déchet sur l'intégralité du parcours. Tout coureur surpris en infraction sera immédiatement disqualifié.

16. Accompagnement et assistance

Tout accompagnement et assistance seront interdits sur le parcours des courses. Les équipes d'assistance sont autorisées à chaque ravitaillement.

17. Assurances

Assurance responsabilité civile

L'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve.

Assurance individuelle accident

Chaque coureur devra être en possession d'une assurance individuelle accident couvrant d'éventuels frais de recherche et d'évacuation en France. Une telle assurance peut être souscrite auprès de tout organisme au choix du concurrent.

18. Comité de course

Le comité de course est composé du Président du Ski Nordique Argentière, du Responsable des secours, de membres du bureau directeur du Ski Nordique Argentière, du responsable du chronométrage et de toutes personnes choisies pour ses compétences.

Il est habilité à statuer, dans un délai compatible avec les impératifs de la course, sur toutes les réclamations formulées durant l'épreuve. Il peut être amené à prendre des décisions concernant le report ou l'annulation de la course au regard de l'évolution des conditions météorologiques ou de tout autre phénomène pouvant mettre en péril l'intégrité des participants, secouristes et/ou bénévoles-organisateurs. Ses décisions seront sans appel.

Le comité de course appliquera les sanctions prévues au présent règlement lorsqu'il lui sera rapportée l'infraction d'un coureur.

19. Sanctions

Tout manquement au présent règlement et à ceux cités en référence fera l'objet d'une sanction à l'encontre du coureur. Si plusieurs manquements sont constatés, les sanctions seront cumulées. La sanction sera notifiée par le comité course au coureur dans un délai de 20 minutes après son arrivée. Le classement final de l'épreuve prendra en compte le cumul « temps de course + pénalité(s) » du coureur ».

Sanctions

- Pour l'absence de chaque élément de l'équipement obligatoire : 20 minutes ajoutées au temps de course, et disqualification si plus de 2 articles manquants,
- Refus d'un contrôle du matériel obligatoire : disqualification,
- Dépose ou prise de bâtons en cours de parcours : 20 minutes ajoutées au temps de course,
- Usurpation d'identité et / ou échange du dossard nominatif : disqualification,
- Coupe du parcours : disqualification,
- Refus de se soumettre à un contrôle anti-dopage : disqualification,
- Absence de passage à un point de contrôle : disqualification,
- Non-assistance à une personne en difficulté nécessitant une prise en charge : disqualification,

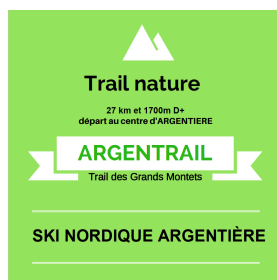
- Accompagnement ou assistance hors des points de ravitaillement définis : 20 minutes ajoutées au temps de course,
- Abandon de débris par un concurrent ou une personne de son entourage : 30 minutes ajoutées au temps de course,
- Non-respect des consignes formulées par les responsables de poste (contrôle et ravitaillement) : disqualification,
- Refus d'obtempérer à un ordre de la direction de la course, d'un commissaire de course, d'un chef de poste, d'un médecin ou d'un secouriste : disqualification,
- Non-respect du présent règlement hors infraction citée ci-dessus : à l'appréciation du comité de course.

20. Droit à l'image - RGPD

Tout participant renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve et renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image dans le cadre de la promotion de la course.

Les concurrents sont informés que l'organisation pourra utiliser les informations personnelles collectées à l'occasion de l'inscription dans le respect des règles qu'impose le Règlement Général sur la Protection des Données. <http://www.cen-haute-savoie.org/reglementation-0>
Ce règlement a été établi par le comité de course.

Le 10 février 2024 à Argentière sur 9 pages.



CHAMONIX-MONT-BLANC
SERVOZ - LES HOUCHES - CHAMONIX-MONT-BLANC - ARGENTIERE - VALLORCINE